

ACTION SOCIALE DE LA BRANCHE RETRAITE OFFRES DE SERVICE

L'action sociale de la branche retraite a pour objectif prioritaire, aux cotés des autres caisses de retraite, la prévention des risques liés au vieillissement selon trois niveaux d'actions :

1^{er} niveau : la délivrance d'information et de conseils en prévention

Cible : ensemble des retraités

2^{ème} niveau : l'organisation d'ateliers de prévention (programme consultable sur les sites internet www.carsat-ra.fr et www.atoutsprevention-ra.fr)

Cible : retraités "installés" dans la retraite

3^{ème} niveau : l'accompagnement du maintien à domicile des publics fragilisés

Cible : retraités fragilisés ressortissants RG et ex RSI

Dans le cadre d'une évaluation des besoins et si le besoin est avéré, un plan d'actions personnalisé peut être proposé (dans la limite de 3 000 €) après examen de l'éligibilité en raison d'une situation d'isolement, de ressources, d'âge, de santé et d'un niveau d'autonomie en GIR 5 ou 6. En complément de ce plan, un soutien en matière d'adaptation du logement peut être apporté.

La mise en œuvre de la prestation "Aide à domicile" ainsi que des offres diversifiées s'appuie sur un réseau de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conventionnés avec la CARSAT Rhône-Alpes.

Le paiement par forfait des prestations autres que l'aide à domicile ne s'effectue qu'à titre exceptionnel, en cas d'absence de services conventionnés sur le territoire.

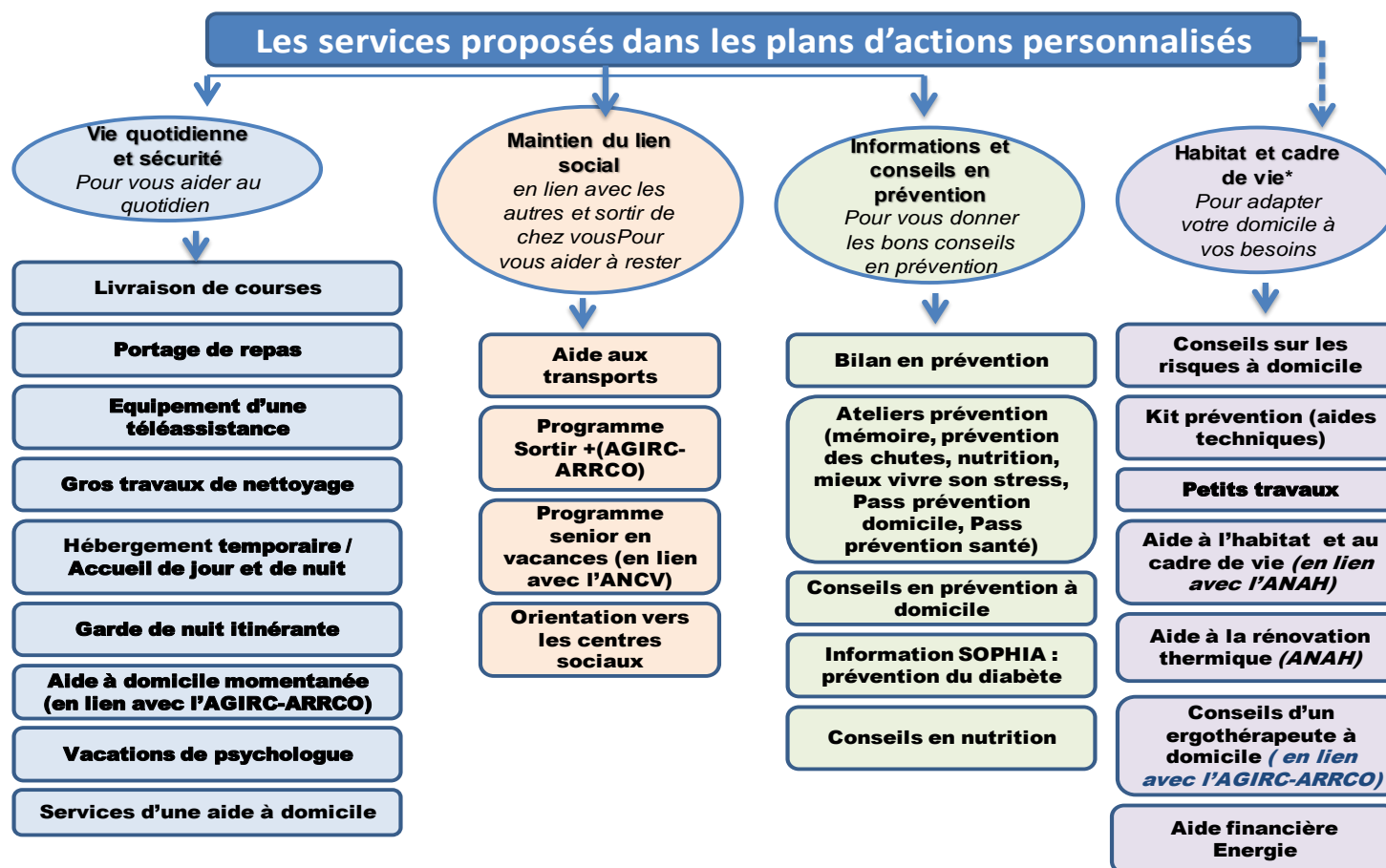
S'agissant des situations de rupture :

- L'ASIR : un plan d'actions personnalisé provisoire peut être défini, dans la limite de 1 800 € pour 4 mois administratifs et 3 mois d'aide, dans le cadre des situations de veuvage, d'entrée du conjoint en maison de retraite ou de déménagement, le fait générateur devant dater de moins de 10 mois,
- En matière d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation, l'aide offerte dans le cadre de l'inter-régime permet au retraité de bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 €. (Plafond de ressources à 1 400 € personne seule et 2 200 € couple)
- Pour les Ex RSI : une aide au conjoint survivant (aide spécifique) peut être demandée dans les 6 mois suivant le décès aux regards des critères d'éligibilité : ne pas bénéficier de capital décès, conjoint décédé majoritaire TI, pension de réversion TI supérieure à la pension personnelle...)

Ces prestations ne sont pas cumulables avec l'APA, la PCH, la MTP et l'ACTP.

Pour les retraités de la Fonction Publique d'Etat se référer à l'offre de services FPE

Contact : Nathalie VOGÉ
Responsable du Département Projets et Partenariats
Email : nathalie.voge@carsat-ra.fr



*En complément du PAP, des aides destinées à adapter l'habitat et au cadre de vie de la personne peuvent être attribuées

VIE QUOTIDIENNE ET SECURITE*Pour vous aider au quotidien*

Type d'aide	2021	Mode de paiement / Contacts / Observations
Livraison de courses	200 €	Coût forfaitaire annuel ¹ réglé au retraité sans justificatif, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur
Portage de repas	Jusqu'à 4 € par repas livré ou forfait annuel de 200 €	En priorité, tiers payant si intervenant conventionné, sinon paiement du forfait ¹
Abonnement de télé assistance	35 € / mois	Généralisation du tiers payant
Gros travaux de nettoyage : aide ponctuelle visant à mettre en état le domicile avant la mise en œuvre de l'Aide Ménagère à Domicile et lavage des vitres	875 €	Sur facture ⁽¹⁾
Aide à l'hébergement temporaire / Accueil de jour et Accueil de nuit	3 000 €	Au retraité sur facture ⁽¹⁾
Garde de nuit itinérante	561 €	En priorité, tiers payant si intervenant conventionné. A défaut, règlement au retraité sur facture. ⁽¹⁾
Vacations de psychologue	201 €	Coût forfaitaire annuel ⁽¹⁾ réglé sur la base de 3 séances à 67 €
Orientation Aide à Domicile Momentanée (75 ans et +)		Offre AGIRC – ARRCO Numéro AZUR : 0810 360 560

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

VIE QUOTIDIENNE ET SECURITE***Pour vous aider au quotidien***

Type d'aide : AIDE A DOMICILE ²	2021	Mode de paiement / Con- tacts / Observations
Prestataire hors week-end	24,50 €	Tiers payant avec les prestataires conventionnés exclusivement
dimanches et jours fériés	27,50 €	

(2) Pour tous les GIR 5 & 6 : Dans la limite de 8h par mois,
à l'exception de l'ASIR et de l'ARDH dans la limite du montant maximum de la prestation

MAINTIEN DU LIEN SOCIAL

Pour vous aider à rester en lien avec les autres et sortir de chez vous

Type d'aide	2021	Mode de paiement / Contacts / Observations
Déplacements accompagnés réalisés par une structure de service à la personne conventionnée disposant d'un service dédié et enregistré en tant que tel, distinct de l'aide ménagère	500 € / an	En tiers payant exclusivement
Aide au transport réalisé par taxi ou par un service non conventionné	200 €	Coût forfaitaire annuel ¹ réglé au retraité quelle que soit la valorisation de l'évaluateur
Orientation SORTIR + Pour les personnes de 75 ans et plus relevant de l'AGIRC/ARCCO, utilisation exclusive de la prestation «Sortir plus » sur tous les départements de Rhône-Alpes. Aucune prestation de transport n'est à valoriser dans le Plan d'Actions Personnalisé pour les personnes de 75 ans et plus relevant de l'AGIRC/ARCCO.	/	Offre gratuite AGIRC – ARCCO Numéro AZUR : 0810 360 560
Orientation Programme « Senior en vacances » Proposition de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou plus ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement et de créer du lien social	/	Offre en partenariat avec l'ANCV http://seniorsenvacances.ancv.com/
Orientation vers les Centres sociaux Animations de proximité dans le cadre de la lutte contre l'isolement social	/	Fédération départementale des centres sociaux

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

INFORMATIONS ET CONSEILS EN PREVENTION

Pour vous donner les bons conseils en prévention

Types d'ateliers	2021	Référénts / Contacts / Observations
Programme d'évaluation et d'accompagnement en prévention	Prise en charge par la CARSAT ³	<p>Bilan en prévention avec une auto-évaluation en ligne, accessible sur le site internet de la Carsat www.carsat-ra.fr Les services + de la Carsat ▶ Retraités ▶ Réaliser mon bilan en prévention</p> <p>Nota : pour accéder à l'espace personnel et à ce service, il convient de créer un compte carsat.fr</p>
Ateliers prévention inter régimes (mémoire, prévention des chutes, nutrition, sommeil, mieux vivre son stress, mobilité et sécurité routière, habitat, estime de soi, bien-être santé)	Prise en charge par la CARSAT ³	<p>Programmation des actions de prévention consultable sur le site internet (avec possibilité de s'inscrire en ligne) : www.carsat-ra.fr Les services + de la Carsat ▶ Retraités ▶ M'inscrire à un atelier ou une conférence</p> <p>Nota : pour accéder à l'espace personnel et à ce service, il convient de créer un compte carsat.fr</p>
Information SOPHIA : Accompagnement des situations de personnes diabétiques	/	CPAM Numéro de téléphone : 0811 709 709
Conseil en nutrition : Vacation d'un diététicien ou d'un nutritionniste	168 €	<p>Coût forfaitaire annuel ¹ réglé sur la base de 4 séances à 42 € A valoriser dans PPAS en « Ateliers de nutrition »</p>

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

³ Pas de participation financière du retraité

HABITAT ET CADRE DE VIE

Pour adapter votre domicile à vos besoins

En complément du PAP, des aides destinées à adapter l'habitat et/ou le cadre de vie de la personne peuvent être attribuées sous conditions.

Type d'aide	2021	Mode de paiement / Contacts / Observations
Conseils sur les risques à domicile	/	Cf. Guide de l'évaluateur
KIT Prévention (aides techniques) Liste non exhaustive (Cf. sites www.elsa.criasmieuxvivre.fr www.tasda.f)	<p style="text-align: center;">Forfait 1 : 100 € Achat et pose de barres d'appui ou d'une autre aide technique y compris un appareil de rafraîchissement (ventilateur, climatiseur)</p> <p style="text-align: center;">Forfait 2 : 200 € Financement de plusieurs aides techniques y compris un appareil de rafraîchissement (ventilateur, climatiseur) <u>OU</u> d'une main courante</p> <p style="text-align: center;">Forfait 3 : 300 € Financement d'une main courante <u>ET</u> de barres d'appui ou d'autres aides techniques y compris un appareil de rafraîchissement (ventilateur, climatiseur)</p>	<p>Coût forfaitaire réglé lors de la notification au retraité sans envoi des justificatifs à la Carsat et pour toute la durée du plan et ce, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur</p> <p>Conservation par le retraité des factures originaux pendant trois ans, pour répondre aux contrôles mis en place</p>
Petits travaux	200 €	Coût forfaitaire maximal annuel ¹ réglé au retraité sans transmission de justificatif à la Carsat, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur.
Consultations ergothérapeute	/	Uniquement pour les retraités relevant des caisses de retraite AGIRC-ARRCO et âgés de 75 ans et + : orientation si besoin vers un ergothérapeute, sans valorisation financière dans le PAP Numéro AZUR 0810 360 560

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

HABITAT ET CADRE DE VIE***Pour adapter votre domicile à vos besoins***

Type d'aide	2021	Mode de paiement / Contacts / Observations
<p>Aide à l'Habitat et Cadre de Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chauffage, - Changement ou rénovation de sanitaires, - Revêtements de sols si risque de chutes - Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement dans le cadre d'une amélioration ou d'une isolation thermique ou acoustique, - Installation ou remplacement d'un système de refroidissement ou de climatisation permettant d'améliorer le confort des logements très exposés à la chaleur <p>Isolation thermique des combles, des sols et des parois.</p>	<p>Prestation Spécifique hors PAP</p>	<p>Participation selon les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 914 euros pour une personne seule et 1 583 euros pour un ménage, - 3 000 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 165 euros pour une personne seule et 1 859 euros pour un ménage, - 2 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 454 euros pour une personne seule et 2 181 euros pour un ménage <p>Dépôt d'une demande auprès de la CARSAT</p> <p>Paiement sur facture</p> <p>Par principe, ne pas démarrer les travaux avant l'accord de la Carsat (dérogation possible).</p>
<p>Aide Financière Energie</p>	<p>Prestation Spécifique hors PAP</p>	<p>200 € selon les critères d'éligibilité pour les retraités dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté 2020 (1041 € personne seule et 1562€ pour un couple) sur présentation de justificatifs de factures</p>
<p>Aides complémentaires</p>	<p>/</p>	<p>Orientation vers l'ANAH ou vers Action Logement</p>